

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

Par convocation du 21 juillet 2020, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

La séance est ouverte à 20h00 par Madame Virginie MUHR, Maire, en présence de :
Jean-Luc BURY, Denise GISSELBRECHT, Sylvain MICHELOT, Adjoints au Maire ;
Willy SCHWANDER, Françoise ELSAESSER, Chantal RIES, Claude BAUER, Mathias PETER, Valérie HUNZINGER, Clément RENAUDET, Véronique SANSONNET, Conseillers Municipaux.

à l'exception des absents excusés suivants :

Céline BUCHER,
Elisabeth GRILLET,
Alain GROSSHANS,

Membres en exercice : 15	Présents	:	12
	Absents et excusés	:	3
	Procurations	:	0

Madame le Maire explique le caractère urgent de cette convocation et la prise de la délibération.

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, Chantal RIES, conseillère municipale, secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- D-2020-37 Dégrevement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire
- D-2020-38 Divers

D-2020-37 **DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL AU PROFIT DES ENTREPRISES DE TAILLE PETITE OU MOYENNE DE SECTEURS PARTICULIEREMENT AFFECTES PAR LA CRISE SANITAIRE**

Rapporteur : Virginie MUHR

Concerne la cotisation foncière des entreprises

Le Maire, Virginie MUHR, expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificatives pour 2020 permettant au conseil municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènement particulièrement affectés par la crise sanitaire.

La DGFIP a transmis les estimations suivantes pour la commune. Ces données sont issues de l'année 2019, et non 2020. En outre, la sélection a été effectuée selon les codes activité NAF des entreprises susceptibles d'appartenir aux secteurs concernés.

département + code commune INSEE	Libellé commune	cotisation communale CFE 2019	nombre d'établissements par commune	cotisation communale CFE 2019 x 2/3
67019	BALDENHEIM	3 944	4	2 629

De plus, **50% de ce montant** est pris en charge par l'Etat.

Vu la 3^{ème} loi de finances rectificatives pour 2020,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire ;

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

APPROUVE A L'UNANIMITE

D-2020-38 **DIVERS**

Au préalable de cette séance a eu lieu une réunion d'information et de réflexion quant aux bénéfices de la commune de mutualiser un réseau de chaleur géothermique entre différents bâtiments communaux.

Après discussion, les membres du conseil municipal donnent un accord de principe pour une mutualisation d'un système de chauffage entre le projet du nouveau périscolaire (Communauté de communes de Sélestat) et le centre socio culturel (Commune de Baldenheim).

Jean-Luc BURY informe qu'un traitement provisoire de l'H2S a été installé au niveau de la station de pompage d'eaux usées rue Georges Jacky. Ce traitement a pour objectif de lutter contre les problèmes d'odeur et d'H2S dans la commune de Muttersholtz, et qui sont générés en partie par le pompage des effluents de Baldenheim à Muttersholtz. Le chantier a été sécurisé et sera en place jusqu'en automne.

Virginie MUHR informe les membres présents qu'une réflexion a démarrée sur la mise en place d'un marché local suivi d'un moment de convivialité à compter du printemps prochain.

Plus de question n'étant posée, le Maire clôt la séance à 21h00

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

A BALDENHEIM, le 24 juillet 2020

**Le Maire,
Virginie MUHR**

**La secrétaire de séance,
Chantal RIES**

